



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien au secteur culturel pendant la crise liée au covid-19

Question au Gouvernement n° 2856

Texte de la question

SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL PENDANT LA CRISE LIÉE AU COVID-19

M. le président. La parole est à M. Marc Delatte.

M. Marc Delatte. Cette question de Mme Aurore Bergé s'adresse à M. Franck Riester, ministre de la culture.

Le confinement bouleverse profondément notre vie quotidienne ; il nous prive du lien avec nos familles et avec nos proches, et nous oblige à réinventer des espaces de lien social. Plus que jamais, la culture et les médias démontrent le rôle central qu'ils jouent dans nos vies. Chaque jour, les créateurs se mobilisent : ils dessinent, écrivent, interprètent, jouent et donnent à réfléchir sur le moment que nous vivons, tout autant qu'ils nous permettent de nous en évader. Les opérateurs culturels publics et privés – théâtres, opéras, musées, bibliothèques – ont répondu à l'appel. Les médias, publics et privés, se mobilisent, nous tiennent informés et offrent à nos familles un accès renouvelé à la culture ainsi qu'à des programmes éducatifs, scientifiques et de divertissement.

Cependant, le monde de la culture et de la communication subit de plein fouet la crise : les cinémas, les librairies, les théâtres, les salles de spectacle et les musées ont été les premiers à devoir fermer ; les tournages et les enregistrements sont à l'arrêt ; les tournées et les festivals sont reportés ; les recettes publicitaires des médias subissent des chutes brutales, de l'ordre de 70 à 90 %.

Le Gouvernement a d'ores et déjà débloqué 22 millions d'euros d'aides directes pour le secteur culturel, mais il faut aller plus loin. Les artistes et les techniciens du spectacle avaient signé des contrats avant la crise, qui ne pourront être honorés : seront-ils intégrés dans le calcul de leurs 507 heures ? Un fonds spécifique est-il prévu pour les théâtres et les scènes de spectacle ? Les artistes auteurs auront certes accès au fonds de solidarité, mais leurs revenus sont versés de manière irrégulière et peuvent différer considérablement d'un mois à l'autre : comment cette spécificité sera-t-elle traitée ?

Enfin, les médias n'ont jamais connu une telle baisse de leurs ressources publicitaires. Cela peut fragiliser durablement le financement de l'information et de la création audiovisuelle et cinématographique. Notre souveraineté et notre diversité culturelles sont en jeu. Mme Aurore Bergé a proposé un crédit d'investissement destiné aux annonceurs, afin d'anticiper et d'amorcer la reprise économique et de soutenir le secteur de la communication. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

M. Jean-Louis Bricout. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture, dont nous saluons le bon rétablissement.

M. Franck Riester, *ministre de la culture*. Merci, monsieur le président.

Tous les secteurs d'activité sont touchés de plein fouet par la crise sanitaire, à commencer par le secteur culturel. C'est pourquoi le ministère de la culture, en lien avec les autres ministères, a veillé à ce que les professionnels concernés – artistes, auteurs, intermittents, entreprises du spectacle – soient intégrés aux dispositifs économiques de portée générale destinés à faire face à la crise. Nous poursuivons ce travail. Ainsi, je présenterai au cours de la semaine un plan spécifique consacré au spectacle vivant, hors musique. J'ai également annoncé, hier, la création d'une cellule de crise dédiée aux festivals, afin que tous les organisateurs de ces événements aient un interlocuteur, tant en région – y compris en outre-mer – que dans l'administration centrale, auquel ils puissent exprimer leurs difficultés et demander des réponses. Nous préparons également la suite, même si l'essentiel de nos moyens est aujourd'hui concentré sur les aides qui permettront aux acteurs de la culture de surmonter la crise.

Comme l'a souligné Mme Aurore Bergé, l'audiovisuel est particulièrement touché. Je remercie les journalistes et les professionnels de la presse et des médias audiovisuels, qui nous tiennent informés et nous proposent des programmes adaptés au confinement. J'adresse un satisfecit tout particulier à l'audiovisuel public, qui contribue au projet de « nation apprenante » et dispense des contenus éducatifs à nos compatriotes.

Nous continuerons de travailler avec les artistes et les professionnels de la culture pour les aider à surmonter ce moment terrible et à préparer l'avenir, afin que demain, les arts et la culture soient, dans notre pays, aussi exceptionnels qu'ils l'ont toujours été.

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2856

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [8 avril 2020](#)